

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUMONT LE BOURG DU 15 SEPTEMBRE 2008

Voirie 2009 - demande de subvention : Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet des travaux de voirie Programme 2009, établi par la Direction Départementale de l'Équipement - Délégation de l'Ambertois. Ces travaux d'un montant prévisionnel de 68 055 € H.T. concernent l'aménagement et la réfection des voies suivantes :

- Voie communale du garage à la RD 205 Voie communale de la scierie à la RD 38
- Voie communale de la RD 38 en direction du garage Voie communale de la RD 38 à la salle des fêtes
- Voie communale de SABIOT

Le conseil municipal charge monsieur le Maire de faire les demandes de subvention et accepte le plan de financement suivant :

Montant des travaux H.T. :	68 055.00 €
Subvention conseil général (40 %)	27 222.00 €
Part communal restante + T.V.A. 19.6 %	54 171.78 €

Renouvellement de Contrat à Durée Déterminé : le conseil municipal décide de renouveler le contrat de l'Adjoint Administratif en charge de l'Agence Postale Communale pour une période de un an.

Décision modificative : les pompes de la station d'épuration du Bourg ont subi un dommage électrique suite à la foudre au mois de juillet. L'assurance a pris en charge le remplacement de celles-ci à hauteur de 80 %. Cette somme a du être ajouté au budget en recette ainsi que la dépense liée à cette réparation pour assurer un équilibre budgétaire et un non dépassement de crédit.

Salle associative – demande d'emprunt : un emprunt de 115 000 € à taux fixe (4.95 %) sur 10 ans a été signé avec la Caisse d'Épargne pour la réfection et la mise aux normes de la salle associative.

Indemnité du percepteur : le Conseil Municipal considérant les services de Monsieur Reidha BENHAFESSA en sa qualité de conseiller financier de la Commune, décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %, par an, à compter de l'année 2008.

Adhésion au Comité Nationale d'Action Sociale : le conseil municipal décide d'adhérer au C.N.A.S. afin de faire bénéficier les agents des avantages de cet organisme.